



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012

du Département de l'Economie et du Sport

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Depuis janvier 2012, le service de la population est rattaché au DECS, tandis que le service du développement territorial et l'unité logement sont désormais au Département de l'intérieur. Par ailleurs, le Département de l'économie a modifié son nom et est devenu le Département de l'économie et du sport, marquant ainsi l'attention qu'il entend porter au monde sportif.

Faire face aux incertitudes de la conjoncture

L'économie vaudoise continue de bien résister dans un contexte conjoncturel européen difficile. Le nombre d'emplois a progressé davantage qu'à l'échelle suisse. Néanmoins, après un tassement dans la première moitié de l'année, le chômage enregistre globalement une légère croissance, passant de 4,7 % en début d'année (sur la base de la population active de 2010) à 5,1 % fin décembre. Sur l'année, le nombre de chômeurs a augmenté de 7,7 %.

Dans ce contexte, le Canton, attentif à la situation et à son évolution, est intervenu à divers niveaux.

Il a maintenu à un degré élevé les mesures de réinsertion sur le marché de l'emploi et s'est attaché à soutenir et développer des conditions cadres favorables à l'économie.

De nouvelles mesures de réinsertion ont été mises sur pied, l'assurance perte de gain en faveur des chômeurs en congé maladie est entrée en vigueur le premier avril.

Après le soutien de l'Etat en faveur de l'emploi dans les dossiers Bobst puis Novartis, l'intervention du Canton a été déterminante pour sauver plus de la moitié des postes menacés aux IRL (Imprimeries réunies Lausanne) à Renens et maintenir ce centre de compétence sur sol vaudois.

Les efforts de promotion économique se sont poursuivis. Le Conseil d'Etat, avec l'accord unanime du Grand Conseil, a notamment engagé le Canton dans la création de la plate-forme de soutien à l'innovation, « Innovaud », dotée d'une enveloppe de 25 millions de francs sur dix ans en supplément des aides cantonales existantes.

Dans le prolongement des déplacements effectués ces dernières années en Chine, en Russie et en Corée du Sud, le chef du DECS a conduit en septembre une mission économique au Japon. Cette visite a permis de nombreux contacts entre acteurs économiques japonais et vaudois qui ont ainsi pu se familiariser avec les habitudes et les pratiques de leurs partenaires potentiels.

Agriculture

Le Canton a lancé une vaste réflexion sur l'avenir de l'enseignement agricole. Un comité de pilotage et une équipe sont chargés de proposer une vision et différentes variantes de mise en œuvre à moyen et long terme pour la formation agricole dans le canton. Elles seront soumises au Conseil d'Etat.

Le Canton, avec les cantons de l'aire de production (FR, NE, JU, BE), s'est mobilisé en 2012 pour renforcer l'AOC Gruyère, notamment en oeuvrant en faveur d'une coordination entre l'interprofession, la Confédération et les Cantons concernés.

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique d'adaptation aux nouvelles dispositions fédérales dans le domaine agricole. Pour préparer au mieux l'agriculture vaudoise à l'introduction de contributions à la qualité du paysage, le Canton a lancé avec la Confédération un projet pilote dans ce domaine dans la Plaine de l'Orbe.

Asile

Le Canton continue à être confronté à une croissance du flux de requérants d'asile. Après une hausse de 45 % des demandes d'asiles déposées en Suisse en 2011 par rapport à 2010, elles ont encore augmenté de 27 % en 2012. Aussi, dans cette situation d'urgence, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a dû ouvrir de nouveaux abris de protection civile pour assurer leur hébergement : à Pully, Begnins, Préverenges, Coppet et Bussigny. Début 2012, l'abri de Nyon a été fermé, conformément aux engagements pris auprès de la commune. L'EVAM a aussi ouvert une petite structure à Morges pour accueillir des bénéficiaires de l'aide d'urgence. Parallèlement, l'EVAM travaille sur plusieurs projets afin de trouver des solutions d'hébergement plus adaptées que les abris.

Sport

En juillet 2012, avec le début de la nouvelle législature, le Département de l'économie est devenu le Département de l'économie et du sport. Ce changement d'appellation traduit la volonté à la fois d'encourager le sport et de valoriser l'atout que constitue la présence de nombreuses organisations et fédérations sportives internationales sur le sol vaudois.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de nouvelle loi cantonale sur l'éducation physique et le sport. Sa vocation est notamment d'encourager le sport comme activité bénéfique à la santé. La loi de 1975 n'est plus adaptée à la réalité du sport d'aujourd'hui, dont les structures et le rôle dans la société ont évolué.

Par ailleurs, en partenariat avec la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud a décidé de créer un "Cluster du sport international". Son objectif sera de développer et d'animer un réseau regroupant autour des organisations sportives internationales présentes dans le canton

les secteurs de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport, dans la perspective de créer des synergies profitables à l'ensemble de ces différents acteurs.

51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DECS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller) 2012

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la troisième année consécutive depuis près de dix ans. Non seulement le canton n'a pas eu à solliciter l'octroi d'un contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons, mais il n'a pas même utilisé l'entier de son contingent ordinaire, 120 unités encore disponibles étant reportées sur 2013.

Le DECS est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. Les critères de répartition appliqués en 2010, 2011 et 2012 ont été repris pour l'année 2013 pour assurer la stabilité du système, et donc une meilleure prévisibilité. La décision de répartition a été publiée dans la FAO en novembre 2012 et n'a pas été contestée.

La chute des demandes de logements de vacances par des personnes à l'étranger, déjà amorcée ces deux dernières années, s'est ainsi fortement accentuée en 2012. Mis à part le canton du Valais, toutes les régions touristiques du pays sont concernées. Cette situation est due principalement à la crise économique en Europe et aux incertitudes juridiques liées à l'acceptation de l'initiative Weber sur les résidences secondaires.

Les travaux du groupe de travail réunissant le SPECo, le SDT et le SG-DECS portant sur la problématique de la gestion globale des résidences secondaires et sur l'élaboration de critères de répartition du contingent cantonal sont en cours. Il en va de même de la mise en consultation de la fiche du Plan directeur cantonal, fiche répondant aux dispositions fédérales découlant de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2011, qui fixent un délai à 2014 pour que les cantons désignent « les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires ». Cette révision devrait être une mesure d'accompagnement liée à une éventuelle abrogation de la Lex Koller. Cependant l'initiative Weber a mis un frein aux différents travaux en cours.

Un nouveau groupe de travail doit être désigné par le Conseil d'Etat pour évaluer les conséquences économiques et déterminer les mesures d'accompagnement pour les régions fortement touchées par l'initiative, dans la construction et le tourisme notamment. Ouvert aux communes, aux régions et aux milieux de l'économie et de la protection de la nature, il devra déterminer les éventuelles mesures de politique économique à prendre.

Changements organisationnels

Le Secrétariat général a connu des changements significatifs en 2012.

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba est devenu formellement Chef du département le 1er janvier. Depuis septembre 2011, il dirigeait ce département en même temps que celui de l'Intérieur depuis le décès subit de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

M. Edouard Chollet, Collaborateur personnel, a rejoint le DECS dès le 1er janvier 2012.

A la suite du départ de M. Pierre Fellay, Mme Andreane Jordan Meier a été désignée par le Conseil d'Etat comme nouvelle Secrétaire générale du DECS. Elle est entrée en fonction le 14 mai 2012.

Après les élections de 2012, le Département de l'économie est devenu le Département de l'économie et du sport. Il a perdu deux entités (Unité logement et Service du développement territorial) et en a gagné un autre (Service de la population). Cette recomposition, sans toucher directement la substance du Secrétariat général, a néanmoins conduit à des modifications dans la nature des dossiers traités par l'état-major.

L'accent a été également mis dans la promotion du sport international. Dans cette vision, le poste de Délégué départemental à la communication se voit transformé en une fonction plus stratégique, intégrant une mission en lien avec le sport international. Le poste a été mis au concours en décembre 2012.

En parallèle, les besoins en communication du Service de la population en matière de migration et d'asile étant considérables et couvrant un domaine fortement exposé, la Direction a décidé de créer un poste de Conseiller à la communication. C'est l'actuel Délégué départemental du DECS, M. Frédéric Rouyard, qui a été désigné pour occuper ce poste hautement sensible.

Présence du canton de Vaud à la Foire de Zoug en octobre 2013

Secondée par la secrétaire de direction du Secrétariat général, la secrétaire générale adjointe a présidé le comité d'organisation de la présence vaudoise à la Foire de Zoug qui aura lieu en octobre 2013. Le délégué à la communication et la responsable financière ont été également sollicités pour assurer les volets communication et budget du projet.

Une fructueuse collaboration a été entamée avec les autorités zougaises et la direction de la foire. Un programme ambitieux a été mis sur pied avec la collaboration du SERAC, de l'OAE et de la Chancellerie, ainsi que d'Art de vivre et de l'OTV. Ce projet vise, comme pour l'Olma à Saint-Gall, à donner une image forte du canton de Vaud en Suisse centrale. La Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud a marqué son appui au projet en accordant en décembre un soutien de 100'000 francs.

Quelques données chiffrées pour 2012

Dossiers LFAIE

269 dossiers ont été traités en 2012. Il y a lieu de relever que les infractions portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses. Le département est ainsi souvent confronté aux difficultés d'établir le caractère effectif d'un domicile en Suisse revendiqué par des personnes à l'étranger pour échapper aux restrictions imposées par la loi (surfaces admissibles notamment). Le DECS a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi. Les dénonciations devant le Ministère public sont cependant rarement suivies de sanctions pénales. Des mesures administratives de révocation sont également entreprises. Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est actuellement en cours avec l'appui du SJL.

Office cantonal de conciliation

L'office s'est occupé de sept conflits collectifs de travail qui concernent environ 1540 employés. Quatre conflits ont été réglés par signature d'un accord, un conflit est devenu sans objet suite au retrait de la requête du syndicat et deux autres sont toujours en suspens.

Consultations

En 2012, le Secrétariat général a préparé 4 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 4 consultations cantonales et à 8 consultations fédérales pour le compte du département.

Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.11	Recours 2012	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.12
SAGR	2	5	7	0	3	1	2	0	6	1
OCVP	2	4	6	0	1	0	0	1	2	4
SPECO	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0
SDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4	10	14	0	5	1	2	10	9	5

59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Greater Geneva Berne area (GGBa) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles
- Conseil économique
- Entreprises / PME
- Organisme d'aide à la création d'entreprises
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC)

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglomération, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures
- Administrés
- Commerçants, restaurateurs
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige

Une politique de diversification économique particulièrement active

Codifiée par la mesure 4.5 du [Programme de législation 2012-2017](#), la stratégie poursuivie depuis plusieurs années par le Conseil d'Etat visant à renforcer et à diversifier l'économie vaudoise a connu plusieurs réalisations d'envergure durant l'année sous revue. La concrétisation de cette stratégie s'est vu largement facilitée – tout au long de l'année – par l'activation d'une part importante de l'enveloppe de CHF 50 millions allouée, en août 2011 par le Gouvernement, au soutien à l'industrie et à l'innovation, des suites de l'affectation spécifique de l'excédent financier prévu pour la péréquation financière fédérale (RPT). Cette somme initiale s'était vue par ailleurs complétée par une charge ponctuelle non pérenne de CHF 25 millions, portant ainsi le montant total de la dotation extraordinaire en faveur de l'industrie et de l'innovation à CHF 75 millions.

InnoVaud : Soutien unanime du Grand Conseil à une politique renforcée de l'innovation

Afin de promouvoir le renouvellement et la diversité du tissu économique vaudois et persuadé que l'innovation d'aujourd'hui sera à l'origine des emplois et de la prospérité de demain, le Conseil d'Etat a décidé d'engager le Canton dans la création d'une plate-forme de soutien à l'innovation : « InnoVaud ». Il a ainsi soumis au Grand Conseil un projet de décret allouant une enveloppe de 25 millions de francs sur dix ans destinés aux entreprises innovantes, notamment les start-up. La plate-forme recevra en outre les aides cantonales habituelles destinées à l'innovation et une participation financière de partenaires privés.

Mise sur pied en partenariat avec les milieux économiques et scientifiques du canton, la plate-forme InnoVaud fédère les acteurs impliqués dans l'appui à l'innovation. « InnoVaud » permettra d'augmenter le nombre et la qualité des projets innovants, d'accélérer le développement des sociétés soutenues et de renforcer l'attachement de ces entreprises au canton. Son objectif est de favoriser la valorisation économique de l'innovation issue des recherches menées dans les Hautes écoles cantonales, les centres de recherche ou les entreprises elles-mêmes, qui se traduit par la création d'emplois à caractère industriel et technologique.

La plate-forme interviendra à trois niveaux. Elle assurera un accompagnement des entreprises innovantes sous forme de conseils, notamment dans les domaines du développement technologique, de la stratégie, de l'organisation et de l'industrialisation des nouveaux produits. Elle aiguillera les entreprises sur les possibilités d'hébergement en les mettant en lien avec les sites dont c'est la vocation : parcs scientifiques, technopôles, pépinières d'entreprises, incubateurs. Enfin, elle proposera de nouvelles prestations de financement aux start-up en phase de démarrage.

C'est à l'unanimité que le Grand Conseil a validé, en novembre, le décret relatif au financement d'InnoVaud.

Soutien financier accordé au centre de formation de Bobst – GIM-CH : Préserver une condition-cadre essentielle à la filière industrielle

Conformément à ce qu'il avait annoncé le 8 novembre 2011, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de décret prévoyant d'engager sur deux ans un montant de 12 millions de francs pour soutenir le Centre de formation vaudois de l'industrie (CFVI) et le Centre de formation de Bobst SA, centralisé sur le site industriel de Mex.

Outre le fait que cette mesure cantonale a permis de limiter les difficultés conjoncturelles d'un acteur industriel confronté à la cherté du franc, celle-ci doit avant tout être appréciée comme une mesure de soutien à une condition-cadre essentielle à la filière industrielle, au vu du rôle de premier plan joué par Bobst et le GIM-CH dans la formation professionnelle dans les domaines de l'industrie mécanique.

En contrepartie de ce soutien extraordinaire, l'entreprise Bobst s'est engagée à ne procéder à aucun licenciement collectif durant les deux années à venir et à réduire d'une centaine le nombre de postes dont la suppression avait été annoncée par l'entreprise en novembre 2011.

Tout comme pour InnoVaud, c'est à l'unanimité que le Grand Conseil a validé, durant le mois de juin, le projet de décret concernant le soutien au centre de formation de Bobst – GIM-CH dont l'ouverture officielle a eu lieu durant le mois de novembre.

Le volontarisme de l'Etat a permis de sauver plus de 400 emplois industriels au sein des entreprises Novartis et IRL

En janvier, la Société Novartis renonçait finalement à la fermeture de son site de Prangins. Cette annonce des plus réjouissantes pour le dynamisme du tissu industriel vaudois est intervenue à la suite de l'implication du Canton et des propositions dans divers domaines faites à l'entreprise par l'Etat, la Confédération, les communes ainsi que par le personnel de l'entreprise. En décidant de maintenir le site de Prangins, la direction de Novartis a ainsi renoncé aux 330 licenciements prévus entre 2013 et 2016.

Depuis l'annonce de ce plan par l'entreprise le 25 octobre 2011, le Canton s'est fortement impliqué pour rechercher des alternatives et maintenir le site et les emplois. Avec des représentants de la direction de l'entreprise, du canton de Bâle-Ville et de la Confédération, il a participé à un groupe de travail sur ce dossier. Des solutions réalistes et concrètes ont ainsi été élaborées dans ce cadre. Ces négociations ont débouché sur la finalisation d'un accord entre les différentes parties.

En accord avec la commune de Prangins, le Canton s'est engagé à faciliter la valorisation de terrains appartenant à l'entreprise : un changement d'affectation des parcelles permettra d'y réaliser des logements, en conformité avec les intentions du Plan directeur cantonal. Il soutiendra et facilitera également une collaboration scientifique entre Novartis, l'EPFL et les universités de Genève et de Lausanne. Rappelons que les collaborateurs ont de leur côté accepté le principe d'une augmentation de leur temps de travail. L'ensemble de ces mesures est ainsi venu confirmer le potentiel et la viabilité économique du site. Ce potentiel n'a nullement été démenti puisque, neuf mois après la renonciation à son plan de restructuration, Novartis inaugurerait à Prangins sa nouvelle unité de recherche et développement et entend investir sur le site au minimum 40 millions de francs durant les cinq prochaines années pour assurer l'avenir et la croissance de

ce centre de compétences.

Durant le mois de juillet, Swissprinters, alors propriétaire des IRL, ouvrait une procédure de licenciement collectif visant la totalité des 130 employés du site de Renens. Face à cette nouvelle, qui menaçait un site emblématique de l'industrie graphique vaudoise, le Conseil d'Etat a multiplié ses efforts en vue de préserver un maximum d'emplois et de savoir-faire dans cette filière. En trouvant des repreneurs issus du monde industriel vaudois et spécialistes de l'impression, le Gouvernement a jeté les bases du plan qui a permis d'atteindre les objectifs qu'il s'était assigné avec plusieurs partenaires. Reposant sur un prêt bancaire de CHF 3 millions, cautionné à hauteur de CHF 500'000.- par les repreneurs, de CHF 1 million par l'Etat (dont CHF 200'000.- arriére-cautionnés par la Commune de Renens) et par une seconde caution de CHF 500'000.- émanant de la Coopérative romande de cautionnement, ce plan a permis la préservation de 71 emplois sur les 130 menacés. Le règlement favorable de ce dossier ne s'est en revanche accompagné d'aucun avantage fiscal ni commercial, ni de prise de participation ou subvention en faveur de la nouvelle entité.

Mission économique à l'étranger

Mission économique au Japon : L'Asie une nouvelle fois à l'honneur

La visite au Japon de la mission économique vaudoise emmenée par le conseiller d'Etat Philippe Leuba durant le mois de septembre s'est révélée prometteuse: elle a permis de nombreux contacts entre acteurs économiques japonais et vaudois. De tels échanges apparaissent fructueux dans la mesure où ils permettent notamment de familiariser les partenaires potentiels avec des habitudes et des pratiques différentes des leurs.

Dans le cadre d'une journée dédiée à l'innovation, la mission économique a reçu une centaine de chefs d'entreprises, de représentants d'associations économiques, de parcs scientifiques et de centres de recherche, souvent très motivés et intéressés par des contacts avec leurs homologues vaudois.

La délégation vaudoise, composée de représentants de l'Etat, d'associations économiques, de parcs technologiques, de centres de recherche et d'entreprises du canton a également pu se familiariser avec les spécificités du marché japonais et des pratiques locales, notamment dans le cadre d'un atelier animé par des experts et des représentants d'entreprises suisses présentes au Japon. Ce type de sensibilisation est utile aux PME qui souhaiteraient élargir leurs activités commerciales vers ce marché.

Inversement, Philippe Leuba, chef du Département de l'économie et du sport, qui conduisait la mission, a rencontré les responsables des entreprises japonaises présentes dans le canton de Vaud. Ces contacts contribuent à resserrer et développer les liens entre le canton et les entreprises qui y investissent. La délégation a aussi visité deux parcs technologiques et plusieurs entreprises.

Organisée du 10 au 14 septembre en étroite collaboration par le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) et le Développement économique du canton de Vaud (DEV), la mission de cette année au Japon s'inscrit dans le prolongement des déplacements effectués ces dernières années en Russie, en Chine et en Corée du Sud. Elle a pu s'appuyer sur l'organisme fédéral de promotion, Swiss Business Hub (OSEC). L'objectif de ces déplacements est de favoriser les investissements dans le canton, ouvrir les marchés délicats aux PME vaudoises (faciliter l'exportation), stimuler les contacts et le réseautage entre acteurs économiques au sein des délégations vaudoises.

L'économie vaudoise s'intègre aujourd'hui dans un monde largement ouvert où la concurrence est forte. La situation favorable du canton n'est jamais définitivement acquise. C'est pourquoi le Canton doit se profiler à l'étranger.

Exonérations fiscales temporaire en faveur des entreprises : nouveau cadre

Révision des critères d'analyse et d'octroi des exonérations fiscales temporaires en faveur des entreprises

Dans un souci d'efficacité et de transparence, le Conseil d'Etat a validé en juin les critères d'analyse pour les demandes d'exonérations fiscales des entreprises, endogènes ou exogènes, qui servent les intérêts économiques du canton. Ce document met l'accent sur un rééquilibrage en faveur des activités de recherche et développement et de production.

La circulaire qui fixe la pratique des exonérations cantonales et communales (l'arrêté Bonny n'étant plus en vigueur dans le canton de Vaud, les exonérations fiscales fédérales ne sont plus possibles) précise plusieurs critères d'attribution. Elle permet aux entreprises et à leurs conseillers fiscaux de se fonder sur la pratique en vigueur et contribue de manière générale à renforcer la transparence dans ce domaine. Elle favorise un rééquilibrage en faveur de la recherche et du développement et de la production industrielle. Les conditions générales restent les mêmes : activité nouvelle dont la nature et le secteur sont ciblés par la [Politique d'appui au développement économique \(PADE\)](#), outil stratégique du Gouvernement.

Pour prétendre à une exonération fiscale, les start-up, jeunes entreprises à l'origine d'un projet innovant, devront entretenir un lien avec une haute école ou un institut de recherche. Les sociétés de production devront remplir des conditions en termes de création d'emplois (10 minimum) et de niveaux d'investissements (100'000 fr. de loyer annuel sur 10 ans ou 1 million d'investissements). Le même principe s'applique aux centres administratifs (25 emplois minimum, 250'000 fr. de loyer annuel sur 10 ans ou 2,5 millions d'investissements). Pour les quartiers généraux, le nombre minimum d'emplois à créer est fixé à 40 et les investissements minimum à 4 millions ou à 400'000 fr. de loyer par an sur 10 ans. Par ailleurs la circulaire généralise une condition déjà pratiquée : apporter un soutien financier à des institutions d'intérêt public. Enfin, un paramètre de rééquilibrage géographique est créé : l'implantation d'un quartier général dans les districts de Morges et de Nyon permettra au mieux d'obtenir une exonération de 50%, contre 75% ailleurs dans le canton.

Finalement, le document précise les conditions de contrôle des objectifs à l'issue d'une période de cinq ans. Selon leur degré de réalisation, l'entreprise verra son exonération reconduite pour cinq nouvelles années, diminuée ou même supprimée.

La circulaire adoptée, qui ne confère aucun droit à une exonération, constitue avant tout un outil de travail. Elle est une référence pour faciliter l'évaluation des dossiers. Il ne s'agit pas de figer le système, mais de garder la souplesse nécessaire et une capacité d'adaptation. Le Conseil d'Etat garde ainsi un pouvoir d'appréciation en opportunité (par exemple pour certains secteurs sensibles) même lorsque les conditions minimales sont remplies; il conserve la possibilité, notamment en cas de conjoncture particulière ou de projet d'ampleur exceptionnelle, de déroger ponctuellement aux critères.

Par ces adaptations, le Conseil d'Etat a repris l'essentiel des recommandations formulées par le législatif et le Contrôle cantonal des finances.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
137	Mise en ligne des formulaires électro-niques relatifs aux demandes et traitement des aides allouées aux entreprises	En cours	Ce projet s'inscrit dans les deux projets ci-dessous: - projet DSI de cyberadministration - projet CRM du SPECo (mesure 138)
138	Centralisation des bases de données d'adresses des partenaires LADE	En cours	Il s'agit de doter le SELT d'un outil informatique de gestion des contacts (CRM). Le projet est porté en partenariat avec la DSI (cahier des charges).
139	Renforcement du guichet "entreprises" du SELT et introduction d'un identifiant unique pour les entreprises	En cours	En lien avec l'introduction de l'IDE (numéro d'identification des entreprises) au niveau de la Confédération
140	Mise en ligne des formulaires relatifs aux demandes et traitement des autorisations LAAL + LDTR et des aides (LL)	En cours	L'unité logement qui porte ce projet ne fait plus partie du SPECo, suite à la décision du CE de transférer cette unité au SG-DINT: dès lors, il y a lieu de sortir cette mesure du SPECo.
141	Supprimer l'obligation d'instituer la Commission cantonale des ventes aux enchères	En cours	
142	Centralisation de l'ensemble de la mise en œuvre de la Loi sur l'exercice de la prostitution au sein de la POLCANT	En réexamen par le DECS (SPECo) et le DSE (POLCANT)	

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)
Sources d'informations complémentaires

Politique d'appui au développement économique (PADE / texte intégral)

Politique des pôles de développement - Actualisation (PPDE / texte intégral)

Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 (texte intégral)

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Croissance de l'emploi, tertiarisation, restructuration et augmentation du chômage

La crise économique européenne et la cherté du franc suisse n'ont pas entamé la bonne santé globale du marché de l'emploi du canton de Vaud. Le nombre des emplois a crû de 2% entre le 3^{ème} trimestre 2011 et le 3^{ème} trimestre 2012 (+1,9% pour la Suisse). L'économie vaudoise reste fortement tertiaisée puisqu'elle compte 3,6 fois plus d'emplois dans le tertiaire que dans le secondaire (228'681 ETP contre 63'532). Les frontaliers – représentant 5% des travailleurs ont vu leur nombre augmenter de 4'400 en 2 ans pour atteindre le chiffre de 22'600 à fin septembre 2012.

Si l'économie vaudoise résiste à la crise et est créatrice d'emploi, elle n'échappe par contre pas aux restructurations, lesquelles frappent prioritairement le secteur industriel. En 2012, Merck Serono a fermé son site genevois entraînant la suppression de 80 emplois dans le canton de Vaud – mais aussi le transfert de 130 postes de Genève dans le canton de Vaud - ; les entreprises Bobst et Applied Materials ont annoncé la délocalisation d'une partie de leurs activités avec comme conséquences la suppression de plus de 600 emplois dans le canton de Vaud ; la société Logitech s'est restructurée et a réduit ses effectifs de 45 postes de travail ; l'entreprise Flexcell spécialisée dans les panneaux solaires n'a pas pu résister à la concurrence chinoise et a dû fermer ses portes entraînant la suppression d'une soixantaine d'emplois. Enfin, Swissprinter prévoyait de supprimer 120 emplois. Mais des négociations tripartites ont permis la création d'une nouvelle entité et la sauvegarde d'une moitié des postes de travail.

Légère croissance du chômage

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 4.7% au 1er janvier 2012 (selon recensement fédéral de la population 2010) à 4.3% à fin juin. Mais dès le second semestre, la dureté du contexte économique international s'est fait ressentir et le taux de chômage n'a cessé de progresser pour finir à 5.1% au 31 décembre. Le nombre de chômeurs inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé, durant les mêmes périodes, de 17'697 à 16'162 pour remonter à 19'065. Le nombre des demandeurs d'emploi a connu la même évolution, passant de 23'346 à 21'878 pour terminer à 24'961.

Globalement la variation annuelle concernant les chômeurs a été de +7.7 % et celle des demandeurs d'emploi, de +6.9% .Toutes les catégories d'âges ont été touchées, à l'exception des plus de 60 ans qui enregistrent une légère baisse. L'on relèvera par contre avec satisfaction que le nombre de chômeurs de longue durée (en recherche d'emploi depuis plus d'un an) a diminué, passant de 3'578 à 3'365.

Adaptation des effectifs du service

Pour faire face à la remontée du chômage et à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, le SDE a adapté ses effectifs passant de 410 collaborateurs à fin décembre 2011 à 436 à fin décembre 2012. Ces engagements ont principalement concerné les ORP (+ 12 collaborateurs) et la Caisse cantonale de chômage (+ 14 collaborateurs) dont le volume de travail a crû de 16% en 2012 par rapport à 2011.

Assurance perte de gain maladie pour chômeurs

Adoptée le 1er novembre 2011 par le Grand Conseil, l'assurance cantonale perte de gain destinée aux chômeurs malades est entrée en vigueur le 1er avril 2012. Le SDE doit en assumer la gestion et la responsabilité opérationnelle. Durant l'année, cette assurance a couvert 805 chômeurs, les indemnisant pour 31'515 jours de maladie. Cette assurance est financée par des cotisations de 3% prélevées sur les indemnités de chômage. Les cotisations doivent financer les prestations versées aux bénéficiaires, les frais de fonctionnement de l'assurance, ainsi que le coût des médecins-conseil impliqués dans le dispositif.

Indemnisation des demandeurs d'emploi

En 2012, 30'066 personnes ont connu une période de chômage et ont été indemnisées par les différentes caisses de chômage pour un montant total de 540.6 millions de francs. A elle seule, la Caisse publique a versé 462.5 millions au titre des prestations individuelles (indemnités de chômage) ou collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Reconversion et réinsertion professionnelles des chômeurs

Durant l'année sous revue, le SDE a investi plus de 70 millions pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi. En moyenne, ce sont plus de 6'000 demandeurs d'emploi qui ont ainsi pu participer chaque mois à une mesure du marché du travail et accélérer leur réinsertion sur le marché de l'emploi.

Mesures d'accompagnement et lutte contre le travail au noir

Dans un marché du travail marqué par le contexte de la crise européenne et la forte valorisation du Franc suisse, le SDE a maintenu en

2012 un haut niveau de contrôle dans le but de prévenir le dumping social et salarial et de lutter contre le travail au noir. Plus de 3'000 entreprises ont été contrôlées durant l'année sous revue.

97 cas potentiels de sous-enchère ont été transmis à la Commission tripartite chargée de l'exécution des mesures d'accompagnement. 363 employeurs ont été dénoncés pénalement pour des faits de travail au noir, alors que 540 travailleurs clandestins, dont près de 60% de nationalité kosovare, ont été appréhendés et auditionnés par les autorités de police. Près de 750 cas de travailleurs n'ayant pas été annoncés aux assurances sociales et à l'impôt à la source ont été identifiés et transmis aux offices compétents.

Dans ce contexte, le SDE a facturé des frais de contrôle pour un montant dépassant 365'000 francs et les amendes prononcées par le Ministère public ont dépassé 140'000 francs. En outre, le SDE a exigé rétroactivement la restitution de près de 2'500'000 francs d'indemnités de chômage indûment perçues par des assurés qui exerçaient une activité non déclarée. 176 chômeurs ont parallèlement été dénoncés pour escroquerie à l'assurance-chômage.

Intensification des conseils prodigués aux demandeurs d'emploi

En 2012, quelques 225 conseillers ORP ont apporté leur appui et leurs conseils à plus de 23'150 demandeurs d'emploi en moyenne. 242'757 entretiens de conseil individuel entre un conseiller et un chômeur ont été recensés, soit 15'000 de plus qu'en 2011.

Placement

Les ORP ont continué de démarcher activement les entreprises afin d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI.

Plus de 5'000 entreprises ont reçu la visite d'un conseiller en personnel et 9'400 places vacantes ont ainsi été acquises. Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (Allocation d'initiations au travail, stages professionnels, stages d'essai) a permis à 19'149 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2012. En outre, le SDE qui suit en moyenne 3'500 bénéficiaires du RI en a réinséré 1'671 dans le monde du travail.

Développement de nouvelles mesures de réinsertion

Afin de répondre aux exigences du marché du travail et à la modification du profil des chômeurs, le SDE adapte sans cesse son offre de mesures de réinsertion professionnelle. C'est ainsi qu'en 2012, il a lancé quatre nouveaux projets : un processus d'évaluation de la viabilité du projet des demandeurs d'emploi souhaitant se mettre à leur compte (collaboration avec Genilem) ; un projet pilote de formation théorique et pratique dans le secteur de l'hôtellerie restauration mené avec le centre de formation Hotelis et le leader de la restauration d'entreprise DSR ; un cours de techniques de recherches d'emploi destiné aux cadres de haut niveau mis sur pied avec l'entreprise Préférences SA (spécialistes RH) et la généralisation d'un test d'évaluation bureautique pour tous les demandeurs d'emploi issus du secteur commercial (collaboration avec ITTA). La mesure INGEUS réservée aux chômeurs de longue durée a par ailleurs été réorganisée et rebaptisée JobLab.

Renforcement de la collaboration avec les organisateurs de MMT

Fin mars 2012, le Service de l'emploi a organisé le premier Forum des mesures du marché du travail (MMT). Cette manifestation a réuni une septantaine d'organisateur de mesures de réinsertion professionnelle répartis dans 68 stands au Palais de Beaulieu à Lausanne. Destiné aux collaborateurs des ORP, le Forum MMT a permis à plus de 650 professionnels de la réinsertion d'échanger et de renforcer leur collaboration.

Prévention du chômage

En 2012, le SDE a participé au Salon des étudiants et à l'International Career Day de l'EPFL. Durant ces manifestations, plusieurs centaines de personnes ont pu bénéficier de précieux conseils pour rédiger leurs CV et leurs lettres de motivation.

A la suite de la fermeture du site genevois de Merck-Serono, le SDE a participé à une Job Fair organisée à Genève dont le but était de permettre aux employés licenciés de rencontrer des employeurs locaux susceptibles de leur offrir des opportunités de travail en lien avec leur savoir-faire. Durant deux jours, des collaborateurs des ORP vaudois se sont succédés sur le site pour donner des conseils relatifs aux CV et fournir des adresses d'entreprises vaudoises spécialisées dans les biotechnologies.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Créée en juin 2011, la Plateforme CII s'est largement développée en 2012. Cette structure qui a pour vocation de traiter les problématiques de réinsertion professionnelle complexes, regroupe le SDE, le Service de prévoyance et d'aide sociale et l'Office de l'assurance-invalidité. En 2012, elle a répondu aux attentes des institutions concernées en permettant de coordonner efficacement la prise en charge d'une centaine de cas.

Procédures d'extension CCT 2012

- CCT de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: extension de la CCT de base;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: extension de l'avenant du 27.10.2011;
- CCT Métal-Vaud: extension de l'avenant sur les salaires 2012;
- CCT des garages du Canton de Vaud: extension de la CCT de base;

- CCT des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois: prorogation de l'extension et extension de l'avenant du 01.01.2012;
- CCT du commerce de détail de la Ville de Nyon: extension de la CCT de base.

Etude

- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande » - version actualisée (chiffres 2011)

Rapports

- Rapport au Conseil d'Etat sur les activités 2011 de la Commission tripartite du canton de Vaud chargée des mesures d'accompagnements à la libre circulation des personnes
- Evaluation du relais de prise en charge et mesure du marché du travail INGEUS - Bilan après 2 ans d'activité
- Rapport d'activité 2011 sur la lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche

Bulletins et communiqués statistiques

- 12 bulletins mensuels et statistiques du chômage
- 12 communiqués de presse mensuels sur l'évolution du chômage vaudois

Articles dans la presse

- 11 articles publiés chaque mois dans le cahier emploi de 24 heures
- 2 articles publiés dans le Journal des arts et métiers (JAM)

A part les articles publiés dans 24 heures et JAM, tous ces documents sont disponibles sur le site Internet du SDE www.vd.ch/emploi.

54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Personnes et associations accueillies sur les sites de Marcelin et de Grange-Verney
- Personnel du Service

54.2 Formation et Vulgarisation

54.2 Formation et Vulgarisation

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques ; Vulgarisation et formation continue pour les exploitations agricoles; Recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage

Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et à Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes)
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF à Marcelin
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle ; brevet ou maîtrise : agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernantes de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines)
- Surveillance des prestations déléguées de formation et de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale)
- Prestations de vulgarisation et fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages)
- Recherche appliquée : préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble ; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole ; jardin) ; recherche de nouveaux produits

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV)
- Autes centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA)
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART)

54.3 Viticulture et Promotion

54.3 Viticulture et Promotion

Accompagnement de l'économie vitivinicole et contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise; police phytosanitaire

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture
- Propriétaires et copropriétaires viticoles
- Communes territoriales, viticoles ou propriétaires de vignes
- Interprofession vitivinicole vaudoise
- Office des vins vaudois
- Commission des désignations des vins vaudois
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB)
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants)
- Société coopérative "Cave Vaudoise"
- SCAV – Laboratoire cantonal
- SELT – Promotion économique et Police du commerce
- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national
- Fédération Pays de Vaud, pays de terroir
- Comptoir suisse (Magiciens de la Terre, Beaulieu Exploitation, Swissexpo, etc.)
- Association Art de Vivre (FPVPT, OVV, OTV)
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne
- Ecole d'ingénieurs de Changins
- Confrérie des vigneron de Vevey
- Fondation du Château de Chillon et Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette
- Fédération vaudoise des vigneron
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
- Clientèle privée, grossistes et détaillants (ventes de vin)

54.4 Développement rural et contributions

54.4 Développement rural et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts

Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles)
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit les paiements directs fédéraux et les aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne)
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficacité des ressources)
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles bénéficiaires de paiements directs
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.)
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux
- Office fédéral de l'agriculture
- Services de l'ACV en lien avec la protection de l'environnement (SFFN, SESA, SEVEN), la protection des animaux (SCAV) ou le calcul des contributions (ACI)
- Services de l'ACV en lien avec le territoire agricole (SDT-AT, OIT, IRF, SCRIS) et le développement rural (SDT-AF, SELT)
- Commissions foncière rurale
- Commissions d'affermage
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA)
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA)
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordination et délégation des contrôles)
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE
- Commissaires régionaux et suppléants
- Préposés agricoles
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions

Politique agricole

Année agricole et météo

Après un mois de janvier plutôt doux, il a fait très froid en février, sans grand dommage pour la végétation mais avec de nombreux dégâts de gel aux installations d'abreuvement des stabulations ouvertes pour le bétail, principalement en plaine. Avec un temps doux et très sec, mars 2012 a facilité la mise en place des cultures de printemps et le manque d'eau a été rapidement comblé en avril, dont la pluviosité a été supérieure à la moyenne. Après un mois de mai clément et les premiers jours de forte chaleur, la pluviosité de juin a été très généreuse avec parfois de violents orages et même des inondations régionales, ainsi que de la grêle. Il a fallu attendre la fin juin pour que l'été s'installe avec un mois de juillet plus chaud et humide que la moyenne pluriannuelle. L'automne, humide et pluvieux, a permis de reconstituer complètement les nappes phréatiques particulièrement éprouvées en 2011, avec un temps assez doux jusqu'en novembre.

Les précipitations régulières et les températures douces en moyenne ont fait du bien aux cultures, qui se sont généralement bien développées. Toutefois, la pression des maladies a été élevée en 2012, nécessitant une protection phytosanitaire intense, en particulier dans les cultures spéciales, y compris dans la production biologique. Les pluies abondantes du début de l'été ont aussi rendu difficiles les récoltes des céréales et des cerises. Dans l'ensemble, les rendements des cultures sont plutôt inférieurs aux moyennes pluriannuelles et la qualité des récoltes est bonne à l'exception de certaines productions extensives plus touchées par la pression des maladies. La production des fourrages a le mieux profité des conditions climatiques de l'année avec un bon niveau d'approvisionnement des stocks pour l'affouragement durant l'hiver 2013.

Situation des marchés

Le niveau des prix fut toujours aussi désastreux pour le lait de centrale et la viande de porc, confrontés à une surproduction chronique qui, en l'absence d'une gestion efficace de l'offre par les producteurs, est souvent l'alternative individuelle privilégiée pour compenser les pertes de revenu, occasionnant par voie de conséquences une crise du marché du bétail de rente et de l'élevage de porcelets. Par contre, le marché du bétail bovin destiné à la boucherie est resté bon et les filières de la volaille (viande et œufs) sont en croissance, reflétant l'évolution des tendances de consommation alimentaire de la population.

Dans les céréales, la bonne gestion de l'offre et de la demande par l'interprofession permet d'avoir un équilibre sur le marché, sans arriver malheureusement à enrayer le recul de la production, moins rémunératrice, des céréales fourragères et des protéagineux. Le marché des oléagineux est lui bien équilibré, hormis le manque de tournesol; celui des pommes de terre s'est stabilisé après l'importante production de 2011. Après dégagement des stocks en 2011 et avec une production en baisse en 2012, le marché du sucre offre des opportunités de croissance qui permettront d'augmenter la surface de betteraves sous contrat. En arboriculture, la diminution des stocks et de la production en Suisse a équilibré le marché des pommes, tandis que la production maraîchère, malgré un retour au calme des marchés, souffre particulièrement des effets négatifs du franc fort et du tourisme d'achat, avec un bas niveau de prix.

Le franc fort touche aussi le marché des vins en favorisant les importations de produits à très bas prix. La vente des vins vaudois a aussi été affectée par la baisse de la consommation des vins indigènes et par la présence de stocks trop importants issus de la récolte 2011, ce qui pèsent sur les prix des vins de basse à moyenne gamme, malgré des vendanges 2012 moins abondantes.

Désignations d'origine protégée

En matière de protection des désignations d'origine protégée, tant les interventions politiques auprès du Conseil fédéral et de l'entreprise Emmi SA dont la pratique menaçait la protection du nom Gruyère dans le cadre de ses activités commerciales agro-alimentaires aux Etats-Unis que les accords menés avec la France en limitant pour celle-ci l'utilisation du terme Gruyère à un fromage IGP présentant obligatoirement des trous, offrent de bonnes perspectives de protection de nos AOC sur les marchés d'exportation, particulièrement prometteuses dans le secteur des fromages.

Politique agricole

Suivant les interventions conjointes des Cantons de Vaud, du Jura et de Fribourg, le Conseil fédéral et Parlement ont accepté de donner un caractère impératif à l'exploitation par la Confédération d'un haras national pour l'élevage du cheval, la pérennité de l'institution sise à Avenches étant ainsi assurée.

La question de la participation exigée des cantons au titre du cofinancement des contributions à la qualité du paysage et pour les réseaux écologiques (20% selon le projet du CF) a également fait un débat entre les Chambres, le Conseil des Etats ayant voulu la supprimer; la discussion (une trentaine de divergences) se prolongera en 2013. La plupart des questions d'application auxquelles le Canton et les agriculteurs seront confrontés en substance et dans le détail dès 2014 devront encore être précisées dans le train d'ordonnances qui sera mis en consultation en 2013.

Législation cantonale

La loi sur la viticulture a été modifiée le 19 juin 2012 de manière à assurer une base légale irréprochable pour la perception des taxes viticoles perçues désormais auprès des exploitants viticoles et non plus des propriétaires. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} septembre

2012.

En début d'année, le Conseil d'Etat a pu donner droit à la requête de l'Union fruitière lémanique demandant la force obligatoire pour les contributions professionnelles arboricoles en promulguant un arrêté valable durant 5 ans à cet effet. Le SAGR a traité une demande analogue de la Fédération vaudoise des producteurs de légumes qui devrait être mise en vigueur dès 2013.

Relations intercantionales

Les cantons latins ont décidé de dissoudre la société simple qu'ils formaient ensemble pour la constitution de l'Organisme intercantonal de certification (OIC) et de transformer en sàrl cette institution primordiale pour la certification des produits agricoles ou des entreprises de production, ainsi que pour l'accréditation des organismes de contrôle de la production primaire. Ce changement a conduit l'Etat de Vaud à devoir acquérir une participation financière au sein de la nouvelle société à laquelle tous les anciens cantons associés, à l'exception de Berne, ont aussi adhéré. La reprise effective des activités de l'OIC par la sàrl interviendra au début de 2013.

Intendance

Un sondage de satisfaction effectué au printemps 2012 auprès des usagers du réfectoire de Marcelin a permis d'améliorer ses prestations. Les principales mesures prises sont l'ouverture d'une 3^{ème} caisse au self-service, le développement de la formation continue des collaboratrices et collaborateurs, notamment en faveur de l'application et du contrôle de la mise en pratique du protocole HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) pour la maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, l'augmentation de l'utilisation des produits de proximité et un meilleur respect de la diététique. Un emplacement spécifique a également été réservé aux enseignant-e-s et autre personnel du site. Ces améliorations sont à l'origine d'une réjouissante augmentation des prestations, illustrée notamment par quelques pointes ascendant à plus de 400 repas de midi par jour en fin d'année 2012.

Dès début juillet 2012 l'internat de Marcelin, en sous occupation depuis plusieurs mois, a été loué à la Fondation Maison pour Etudiants - Lausanne (FMEL), pour le logement d'environ 70 étudiants de l'UNIL et de l'EPFL. A cette occasion, ce bâtiment a été baptisé « Maison du Zénith ». Le site « agricole » de Marcelin a également mis à disposition une salle de dégustation au profit de l'Office de la marque de qualité Terravin et a accueilli les bureaux administratifs de l'Union Fruitière Lémanique (UFL).

Formation et vulgarisation

Enseignement agricole

Les effectifs d'Agrilogie sont stables avec, à la rentrée 2012, 925 personnes en formation (AFP, CCC, CFC, Maturité professionnelle, Brevet, maîtrise, cours OPD et cours blocs).

A la rentrée 2012, une série de mesures visant à garantir aux élèves des conditions favorables à l'étude ont été mises en place dans le cadre d'un projet appelé « Discipline ». Parmi ces mesures : une charte comportementale, un schéma de sanction comprenant des « punitions intelligentes », un suivi attentif et quasi immédiat des sanctions. Après quelques mois, le constat est que l'effort porte ses fruits, les règles sont connues, généralement respectées et admises. La majorité des élèves eux-mêmes s'en félicite.

Délégation de tâches publiques

La délégation de la vulgarisation spécialisée en culture maraîchère à l'Office technique maraîcher (OTM) a été conclue dans une convention signée pour 5 ans entre le Département de l'économie et du sport et l'OTM.

D'autres conventions de délégation de tâches sont en cours de finalisation, notamment pour la vulgarisation en économie alpestre qui sera déléguée à la Société vaudoise d'économie alpestre (SVEA), pour la vulgarisation plus générale confiée à Prométerre au travers de sa société fille ProConseil sàrl, ainsi que pour les marchés publics surveillés de bétail dont la Société Vaud-Genève des producteurs de bétail de boucherie (SVGB) assure l'organisation.

Viticulture et promotion

Promotion de l'image et des produits agricoles vaudois

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise, le nombre de demandes d'aides financières et les montants requis ont considérablement augmenté, dépassant largement les possibilités budgétaires. Sur un total de 36 requêtes, 25 ont pu bénéficier d'un soutien en raison de leur adéquation aux conditions fixées par la réglementation. C'est ainsi que des subventions à hauteur de Fr. 733'630.-- ont été octroyées, constituant 66,13 % des montants sollicités.

Modification de la loi sur la viticulture (LV)

A la suite d'un recours portant sur les modalités de perception des taxes en faveur des vins vaudois, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil un projet de modification de la LV qui précise l'assujettissement aux taxes et les modalités de financement de l'Office des vins vaudois (OVV), organisme chargé de promouvoir la production vitivinicole du canton, auquel elles sont destinées. Dorénavant, c'est le producteur et non plus le propriétaire viticole qui est astreint au paiement de la taxe à la surface. Les exploitants de surfaces de moins d'un fossorier (450 m²) sont exemptés des taxes à la surface et les détenteurs de volumes de vins inférieurs à 500 l des taxes à l'encavage; ces taxes sont respectivement plafonnées à 8 ct./m² et 6 ct./l. Le Département de l'économie et du sport a fixé les montants des taxes viti-vinicoles pour les années 2012 à 2014 à raison de 6 ct./m² et 4 ct./l. Enfin, la part dévolue aux coûts de fonctionnement de l'OVV ne pourra plus excéder 15 % du total annuel de ces prélèvements.

Lien : RSV 916.125

Les difficultés d'ordre économique que subissent depuis plusieurs années les branches vitivinicole et agricole tendant à perdurer, l'OCVP sera vraisemblablement plus encore mis à contribution en matière de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables, de contributions financières pour la promotion des produits et d'écoulement des vins issus des Domaines cantonaux.

Développement rural et contributions

Paiements directs

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2012 a représenté un montant de 229 millions de francs (- 1,3% en regard de 2011), auquel se sont ajoutés 18,5 millions de primes de cultures (-1,6%), 11,0 millions de contributions d'estivage (-0,9%) et 11,3 millions de contributions écologiques particulières (+82%). Les aides individuelles prévues par la LVLAgr pour le soutien de l'agriculture biologique et le maintien de la fertilité des sols ont atteint un montant de CHF 423'000 (+156% par rapport à 2011). L'explication de ces diminutions réside dans la diminution nominale des montants des contributions résultant des programmes d'économie de la Confédération.

Agroécologie

Le développement des réseaux écologiques dans l'agriculture s'est poursuivi de manière très intense en 2012. Prévus par l'Ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE du 4 avril 2001, RS 910.1), de même que par les dispositions contenues dans la LVLAgr, les projets de réseaux ont en effet plus que doublé par leur nombre et presque triplé par leurs surfaces au cours de l'année écoulée. Ce sont en tout 89 réseaux qui ont été mis en place sur le territoire cantonal ou en chevauchement avec les cantons limitrophes. Ainsi 6'551 hectares (+ 163 %) ont pu bénéficier des contributions OQE-réseau, pour un montant de CHF 5'918'000, dont 20% (soit CHF 1'183'000) ont été pris en charge par le canton de Vaud.

Développement rural

Devant la difficulté à faire aboutir les projets de développement régionaux agricoles (PDRA), la procédure étant à la fois longue et complexe dans ce domaine interdisciplinaire particulier, il a paru judicieux de s'inspirer du modèle genevois qui, sur la base d'une étude globale, a cherché à identifier les besoins spécifiques et prioritaires de son agriculture. Un projet cantonal unique a ensuite pu être mis sur pied et il se trouve actuellement en phase de réalisation.

Au plan vaudois, hormis quelques projets régionaux toujours en phase d'étude, et dont certains peinent à se concrétiser, le SAGR, d'entente avec la profession et en s'appuyant sur l'étude sur la valorisation des filières agro-alimentaires effectuée en 2011, a identifié 3 projets à réaliser prioritairement à l'échelle du canton afin de valoriser les atouts et le potentiel productif de l'agriculture vaudoise :

- en production laitière, il s'agit de valoriser le lait de centrale de proximité, produit à partir de fourrages locaux et développer l'AOC tomme vaudoise.
- en production porcine, il s'agit de développer une filière porcine en déclin, afin de mieux valoriser la production céréalière vaudoise et de mettre en valeur les sous-produits de la fromagerie artisanale, dans un déploiement suffisant pour pouvoir réaliser les conditions devant lui permettre d'accéder à une AOC saucisson vaudois, en lieu et place de l'IGP actuelle de la charcuterie vaudoise.
- dans la restauration collective, il s'agit d'offrir une plateforme permettant de regrouper l'offre et la préparation de repas élaborés à partir des produits de provenance locale ou du terroir vaudois.

Politique agricole

Etude "Produits de proximité dans la restauration collective"

Sur mandat du SAGR, l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA) a étudié la place des produits de proximité dans la restauration collective sous autorité publique dans le Canton de Vaud. Cette étude, coordonnée au niveau romand et commandée en vue d'appliquer l'article 23 de la loi sur l'agriculture vaudoise, permettra notamment de documenter les rapports demandés au Conseil d'Etat par les postulats des députés Yves Ferrari et Stéphane Montangero, qui abordent la question des produits locaux et la valorisation du patrimoine culinaire vaudois. L'état des lieux qui ressort de l'étude mandatée montre que la place de ces produits dans la restauration collective publique est bien meilleure que supposé et l'étude propose des pistes pour renforcer et systématiser cette tendance.

Formation et Vulgarisation

Projet Imago

Le 24 janvier 2012, le Grand Conseil vaudois a renvoyé au Conseil d'Etat, à l'unanimité, le postulat du député Jacques Nicolet « Perspectives et avenir de la formation agricole dans le canton de Vaud ». Pour y répondre, le Conseil d'Etat a mis en place le projet Imago et l'a intégré à son programme de législature 2012-2017 (mesure 3.5).

La structure du projet comprend : un comité de pilotage (Copil), un groupe de travail et un groupe d'expert. Le travail a débuté en mai 2012.

Viticulture et Promotion

Vin du Conseil d'Etat

Chaque année, un vin choisi par le Conseil d'Etat parmi les Premiers grands crus à l'issue d'une dégustation à l'aveugle sera désormais le "Vin du Conseil d'Etat". Il pourra arborer cette distinction sous forme d'une collerette et sera servi aux hôtes du Gouvernement vaudois lors de certaines manifestations officielles. Pour la première fois en 2012, c'est "L'Ovaille 1584" de millésime 2011, produit à Yverne par les caves Hammel SA, qui a été retenu par le Conseil d'Etat.

Développement rural et contributions

Projet pilote Plaine de l'Orbe - contributions à la qualité du paysage

Le projet pilote initié en 2011 dans la Plaine de l'Orbe, avec l'aide de Confédération, a permis la mise en place d'une dizaine de mesures-types paysagères. Ce projet a suscité une forte adhésion de la part des agriculteurs concernés localement. Sur 115 exploitations ayant des surfaces inscrites dans le périmètre du projet, 96 se sont lancées dans la mise en place de mesures paysagères. Les inscriptions faites en mai 2012 ont porté sur 1'863 hectares et le montant des contributions versées s'est élevé à CHF 533'000, dont 20% (soit CHF 106'000) ont été pris en charge par le canton de Vaud.

Dans le cadre de la prochaine étape de la politique agricole fédérale (PA 14-17), de telles contributions seront introduites, au titre du développement du système des paiements directs. Celles-ci représentent ainsi un enjeu considérable.

Le projet de la Plaine de l'Orbe sera poursuivi en 2013 et l'expérience ainsi réalisée devrait permettre d'envisager le développement de plusieurs projets, avec diverses typologies paysagères, permettant de couvrir à brève échéance l'ensemble du canton.

Projets visant à améliorer l'utilisation des ressources naturelles dans l'agriculture

Les articles 77 a et b de la loi fédérale sur l'agriculture (LAg) prévoient l'octroi de contributions destinées à améliorer l'utilisation des ressources naturelles dans l'agriculture. Les domaines-cibles sont les ressources nécessaires à la production agricole, telles que l'azote, le phosphore et l'énergie, l'optimisation de la protection phytosanitaire ainsi que la protection renforcée et l'utilisation plus durable du sol, de la biodiversité dans l'agriculture et du paysage.

Le projet Ammoniac Vaud, qui a démarré en 2011, vise à améliorer l'utilisation de l'azote en effectuant principalement des épandages de purin aux moyens de bossettes équipées de pendillards. En 2012, 358 agriculteurs (+ 31%) se sont engagés à réaliser ce type de mesure sur leurs exploitations. 11'289 hectares (+ 97%) ont ainsi été fertilisés pour un montant total de contributions allouées d'environ CHF 507'000.

Un second projet Maintien de la fertilité des sols a débuté en 2012 et il est encore en phase d'étude.

117 Dématérialisation des processus "recensement et paiements directs"

Cette mesure est en cours. Le mandat informatique intercantonal "ACORDA" donné à Agridea en 2011, prévoit la mise en oeuvre d'une nouvelle solution Web pour le recensement des données agricoles ainsi que pour la gestion des mesures de contrôles (usagers: exploitants agricoles, préposés agricoles, détenteurs d'animaux, organes de contrôles, etc.). Les travaux de développement sont actuellement en cours.

119 Dématérialisation des processus de la Commission foncière 1

Cette mesure est en voie d'achèvement. En 2012, un programme informatique a été développé par un bureau spécialisé, sous mandat de et chez Prométerre, afin de permettre la transmission en ligne des dossiers complets par les notaires, de même que la consultation en ligne par les services cantonaux. En phase de test dès fin 2012 auprès de certains notaires, cette nouvelle application devrait être opérationnelle à partir du second semestre 2013.

Politique agricole

- Etude Produits de proximité dans la restauration collective
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/RapportRestocollVD_final.pdf
- Projet pilote de contributions à la qualité du paysage
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/Rapport_de_projet_QP-avril_2012.pdf

Formation et Vulgarisation

- Rapports phytosanitaires 2012 <http://www.vd.ch/themes/economie/agriculture/production-vegetale/police-phytosanitaire/>
- Gest'Alpe Info http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/Gestalpinfo.pdf

Viticulture et Promotion

- Registre cantonal des vignes 2012
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/viticulture/fichiers_pdf/12_12_07_RCV-2012-complet.pdf
- Contrôle officiel de la vendange 2012
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/viticulture/fichiers_pdf/12_12_07_COV-2012-complet.pdf
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2012 (paraît au début d'avril 2013)

56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion, l'exploitation et la distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Favoriser l'installation de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO) - anciennement SELT.
- Swiss Olympic.

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Une nouvelle loi cantonale sur l'éducation physique et le sport

Le Conseil d'Etat, puis le Parlement cantonal, ont adopté un projet de nouvelle loi cantonale sur l'éducation physique et le sport, dont la vocation est notamment d'encourager le sport comme activité bénéfique à la santé.

La nouvelle loi tient compte des mutations de la société depuis 1975 ainsi que des besoins apparus au cours des années, qui ont transformé le paysage sportif, social et économique de notre canton. Elle se fonde sur l'évolution de l'éducation physique et sportive et le développement de l'offre sportive depuis plus d'un quart de siècle.

S'appuyant sur la nouvelle Constitution vaudoise, elle reprend les dispositions principales de la loi d'application de 1975. Elle précise les missions générales de l'Etat tout en les faisant mieux coïncider avec la réalité et les besoins actuels. En outre, cette actualisation permet d'introduire toutes les révisions découlant de l'évolution des techniques et données législatives intervenues depuis plus d'un quart de siècle.

La nouvelle loi introduit principalement deux éléments nouveaux, donnant à des activités qui se sont développées depuis 1975 une base légale adaptée : "L'encouragement à la pratique sportive" et "Le sport international".

Sur le plan interne

l'engagement du nouveau préposé aux équipements sportifs suite au départ à la retraite de l'ancien titulaire du poste (entrée en service le 1.5.2012).

Publications

- calendrier du fair play en collaboration avec l'illustratrice Léonore Thélin
- cinquième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"
- trois numéros de la revue "Espaces pédagogiques"
- catalogue des camps sportifs et de vacances
- rapport de gestion du Conseil de fondation "Fonds du Sport vaudois" (collaboration à la publication)

Rencontres

- rencontre annuelle des associations cantonales sportives vaudoises
- de la réunion bisannuelle des répondants communaux du sport pour les communes de plus de 3'000 habitants, le 2 mai 2012 au Bâtiment administratif de la Pontaise
- en collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", de la première remise des bourses du "Fonds du sport vaudois" aux détenteurs de cartes Swiss Olympic le 4 septembre 2012 au Centre Mondial du Cyclisme à Aigle
- en collaboration avec le Conseil d'Etat, de la réception des athlètes vaudois ayant participé aux Jeux Olympiques de Londres, le 3 octobre à la Maison de l'Elysée à Lausanne
- traditionnelle soirée du Mérite sportif vaudois, qui s'est déroulée à Nyon et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2012

Séances et conférences

- 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- 2 séances d'information pour les nouvelles personnes enseignant l'éducation physique et sportive
- 2 séances pour les responsables régionaux du sport scolaire facultatif
- 1 séance pour les nouvelles personnes enseignant la rythmique
- un séminaire de trois jours pour les animateurs pédagogiques en éducation physique et sportive
- 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- 91 cours J+S regroupant 1'982 participants (28 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coaches, 5 cours de perfectionnement de coaches, 45 modules de perfectionnement de moniteurs, 5 cours de prévention "Toxicomanie" + "Abus sexuels" et 8 cours J+S Kids).
- 13 séances de commissions de discipline sportive J+S

- séances d'une commission de suivi pour la construction de la Maison du sport vaudois
- la rencontre annuelle des associations cantonales sportives vaudoises
- travaux du coordinateur vaudois "Cool and Clean".

La supervision (autorisation, suivi, clôture et déclenchement de paiement)

- de 741 camps sportifs scolaires concernant 24'639 élèves
- de 835 offres Jeunesse+Sport annoncées par les structures sportives vaudoises donnant droit à des indemnités globales de plus de CHF 4 mio
- du rapport de gestion du Conseil de fondation "Fonds du sport vaudois"
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans 117 établissements scolaires
- du sport scolaire facultatif pour près de 21'000 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- d'une dizaine de compétitions scolaires cantonales
- de la délégation vaudoise à la journée suisse de sport scolaire
- de la partie sportive des 4 structures sport-études de la scolarité obligatoire

Poursuite du développement d'une plateforme "Cluster Sport"

La présence du CIO (Comité International Olympique) ainsi que d'importantes fédérations sportives internationales dans le Canton de Vaud constitue une force d'attraction et de croissance pour de nombreuses activités économiques, académiques et scientifiques en relation avec le sport.

Partant de ce positionnement unique et compte tenu de l'existence de compétences de renommée mondiale sur son territoire au niveau de la formation, de la recherche, du droit, de l'économie, de la santé, de l'industrie et du management, le SEPS, en collaboration étroite avec le SPECO, la Ville de Lausanne, poursuit sa démarche de développement du "cluster sport", dont les objectifs sont :

- Promouvoir une image coordonnée du canton et de la région au niveau national et international en tant que pôle de compétences unique dans le domaine du sport
- Renforcer et développer les synergies et la mise en réseau des différents acteurs, y compris les instances politiques
- Renforcer et promouvoir les conditions-cadres en matière de formation et d'infrastructures
- Promouvoir et valoriser les compétences académiques, de recherche ainsi que les expertises
- Favoriser le réseautage

Délégué "Cool and Clean"

"Cool and Clean" est le programme national de prévention dans le sport. Il est hébergé au sein de Swiss Olympic et financé par le Fonds de prévention du tabagisme. D'octobre 2011 à décembre 2012, le service de l'éducation physique et du sport a disposé d'un délégué pour la promotion de "Cool and Clean" au niveau cantonal. Sa mission a consisté à informer les associations sportives de l'existence et du contenu du programme et à les inciter à y souscrire. A un niveau plus large, il s'agissait de promouvoir les valeurs positives pouvant être véhiculées à travers le sport (respect, discipline, loyauté, etc...) auprès des clubs vaudois.

Le délégué cantonal "Cool and Clean" a collaboré avec des institutions reconnues dans le domaine de la prévention, comme notamment le CIPRET-Vaud (prévention du tabagisme) et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et a maintenu des liens constants avec les structures cantonales de jeunesse+Sport.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
120	Renforcement de l'interactivité des sites internet SEPS et "Ressources pédagogiques"	Réalisé	
121	Mise en ligne du formulaire pour la gestion des camps scolaires	Réalisé	
122	Réservation en ligne des chablons à marelles pour les préaux	Réalisé	
123	Mise en ligne des documents liés aux associations sportives cantonales	Réalisé	
124	Regroupement de la gestion des camps scolaires dans une seule unité	Réalisé	
125	Envoi automatique des convocations J+S par e-mail	Réalisé	

Dossiers du secteur scolaire

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la poursuite de la préparation à l'introduction du Plan d'études romand (PER), notamment par une collaboration avec la DGEO pour la partie "Education nutritionnelle" du domaine "Corps et mouvement" ainsi que par la gestion des groupes de travail pour la création de nouveaux moyens d'évaluation en éducation physique et sportive
- travail en collaboration avec Statistique Vaud pour le traitement des résultats des tests de condition physique pour les élèves de 1ère année des gymnases et écoles professionnelles

Dossiers du secteur du sport associatif

- l'étude de la politique cantonale de sport des adultes
- la mise en place d'un outil d'analyse des retombées économiques et financières des manifestations sportives dans le Canton
- la collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", pour la construction de la Maison du sport vaudois.
- les travaux relatifs au Conseil de la Fondation "Fonds du sport vaudois"

Dossiers du secteur du sport international

- du 14 au 21 juillet 2012, Lausanne et différentes communes du Canton de Vaud ont organisé et accueilli les Championnats du monde de Course d'orientation. Pas moins de 350 athlètes de 50 nations différentes et 2'000 populaires ont traversé 35 communes vaudoises tout au long de la semaine, entourés et accompagnés par 650 volontaires
- le 8 août 2012, dans le cadre des Jeux olympiques de Londres le SEPS a co-organisé avec la Ville de Lausanne la soirée de la famille olympique au "Musée de Londres". Cet événement a salué la présence de 200 personnes, du Conseiller fédéral M. Ueli Maurer, du Président du CIO M. Jacques Rogge, du Conseiller d'état M. Philippe Leuba et du syndic de Lausanne M. Daniel Brélaz
- les premières éditions de la Finale suisse de basket 3x3 et du Lausanne International Horse Show se sont tenues dans la Capitale olympique. Les meilleurs cavaliers de la planète ont participé aux divers concours organisés durant quatre jours. Cette compétition devrait désormais être organisée chaque année dans la capitale vaudoise
- la réception de la première étude commandée par la municipalité de Lausanne et le Conseil d'Etat Vaudois et menée en été 2011 a conclu à la faisabilité technique d'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver à Lausanne et dans le Canton en 2022 et décision et accompagnement d'une étude complémentaire portant sur certaines infrastructures

Dossiers du secteur Jeunesse+Sport

- l'extension du programme Jeunesse+Sport au enfants (J+S Kids) avec la mise sur pied des premiers cours vaudois de formation
- la collaboration avec la fondation "Fonds du sport vaudois", pour la construction de la Maison du sport vaudois notamment

Dossiers du secteur des équipements sportifs

- La rédaction et la mise en vigueur d'une nouvelle version (février 2012) du document "Directives et recommandations pour l'aménagement d'installation sportives"
- L'achèvement et la mise en service
 - d'une salle de gymnastique triple à Yverdon-les-Bains (Les Iles)
 - d'une salle de gymnastique double à Préverenges (Les Voiles du Léman)
 - d'une piscine de 25 mètres à Chésérèx

306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Service des recours du Département fédéral de justice et police
- Commissions communales "suisse/étrangers".

306.6 Identité

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Saisie des données biométriques des ressortissants au bénéfice d'un titre de séjour d'Etats non membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en application de la Loi fédérale du sur les étrangers (LEtr).

Descriptif

- Vérification des dossiers et validation des commandes de documents d'identité de ressortissants suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Saisie des données biométriques des ressortissants suisses et étrangers
- Etablissement de passeports provisoires aux citoyens suisses
- Formation des nouveaux préposés communaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour "états tiers", domiciliés dans le canton de Vaud
- Requérrants d'asile ou apatrides au bénéfice d'une autorisation d'obtention d'un titre de voyage ou de passeport pour étranger, domiciliés dans le cantons de Vaud
- Administrations communales
- Polices communales et cantonale
- Division Etrangers du Service de la population
- Police fédérale, section documents d'identité à Berne
- Représentations consulaires en Suisse et à l'étranger
- Office fédéral des Migrations à Berne

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de la population (SPOP)

Groupes de prestations

306.7 Administration

306.7 Administration

Gestion et administration du service

Traitement de problématiques juridiques

Relations avec les communes

Autorité de surveillance des contrôles des habitants

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support aux communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DECS
- Services transversaux
- Communes.

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

Organisation générale du service

L'année 2012 a été marquée par plusieurs événements qui ont touché profondément le Service de la population (SPOP). En premier lieu, il y a eu en tout début d'année, le transfert du SPOP du Département de l'intérieur au Département de l'économie et des sports. En second lieu, à la suite du départ à la retraite de M. Henri Rothen, un nouveau chef de service est entré en fonction le 1er octobre 2012, M. Steve Maucci. Enfin, c'est également durant cette année que le projet informatique de renouvellement du système d'information et de gestion du SPOP a été lancé. Ce projet permettra notamment de passer à la gestion électronique des dossiers et à la mise en oeuvre de la cyberadministration. Sa mise en application est prévue pour l'automne 2013.

Etat civil

En 2012, les officiers d'état civil ont procédé à l'inscription d'environ 20'696 enregistrements d'événements d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, partenariats enregistrés, décès, reprises de nom). Ce chiffre est très semblable aux années précédentes puisque, depuis 2005 (19'063 enregistrements), les années suivantes n'ont subi que de légères variations oscillant autour d'un minimum de 20'020 enregistrements d'événements d'état civil (déclarations d'absence, changements de nom, dissolutions judiciaires de mariage et de partenariats enregistrés, décisions judiciaires, adoptions, naturalisations, changements de sexe, etc.) opérés, en vertu de compétences propres, par la Direction de l'état civil ainsi que par ses entités déléguées (Centre administratif de l'état civil à Moudon et Office de l'état civil spécialisé, à Lausanne).

Les célébrations de mariages dans les 9 lieux d'exception proposés au public par l'état civil ont continué à rencontrer un vif succès. Les cérémonies se sont stabilisées l'année passée, mais la demande reste toujours importante. Elles représentent environ le 10% de l'ensemble des mariages célébrés dans le canton (3'228 en 2012).

Le traitement des événements d'état civil apparaît de plus en plus complexe et nécessite souvent des délais de gestion plus importants en raison de la population plus exigeante et multiculturelle qui a évolué depuis plusieurs années. Les officiers, en coordination avec la Direction de l'état civil, ont maintenu leur pratique dans l'examen des dossiers liés à des abus au droit du mariage selon l'art. 97a CC. A cela s'est ajouté l'examen de la légalité du séjour en Suisse des ressortissants étrangers au sens de l'art. 98 al. 4 CC, qui est devenue une condition nécessaire et obligatoire pour entreprendre des procédures de mariage et de partenariat enregistré. En raison de la fraude documentaire importante, un effort accru a aussi été fait en 2012 dans le contrôle de la véracité des documents d'état civil étrangers afin que les inscriptions dans le registre fédéral de l'état civil Infostar soient correctes et conformes à la réalité.

Naturalisation

En 2012, le Secteur des naturalisations a reçu plus de 2'150 dossiers de demandes de naturalisation de la part des communes, et ce sont plus de 4'250 nouveaux citoyens qui sont devenus vaudois. Les octrois de naturalisations restent sensiblement les mêmes depuis trois ans. Par ailleurs, nous sommes toujours dans l'attente de la révision de la Loi sur la nationalité (LN) en cours de consultation auprès des Chambres fédérales qui pourrait influencer sur le nombre de demandes à venir.

Le projet pilote tendant à établir l'identité civile des candidats à la naturalisation entamé à fin 2010 s'est pleinement concrétisé et a été étendu à toutes les communes du canton durant l'année écoulée. Ce sont plus de 4'000 formulaires d'enregistrement de données d'état civil qui ont été réceptionnés pour analyse. Ce nouveau volume à gérer a entraîné, par périodes, une légère augmentation du délai de traitement des demandes de naturalisation.

Le Secteur des naturalisations participe en outre activement au programme PET (programme d'emploi temporaire) afin d'offrir des postes de réinsertion professionnelle dans le cadre de mesures de la caisse de chômage et de l'AI.

Par ailleurs, le Secteur a dû faire face au changement de pratique imposé par la nouvelle loi sur la Police coordonnée dans le cadre des auditions des candidats à la naturalisation et accompagner les communes n'ayant pas de Police intercommunale dans ce changement. Des cours et formations continues ont été mis sur pied et se sont déroulés durant l'été. Ils ont rencontré un vif succès et répondu aux besoins spécifiques des autorités concernées.

Asile

En 2012, près de 30'000 demandes d'asile ont été déposées en Suisse. Ce chiffre, le plus élevé depuis 1999, représente une forte augmentation par rapport à 2011 (22'551 demandes déposées), qui avait pourtant déjà été une année faste (+ 45 % de demandes par rapport à 2010), marquée par l'afflux de demandeurs d'asile provenant d'Afrique du Nord consécutivement aux événements du Printemps arabe.

Selon la clé de répartition fédérale prévue par l'Ordonnance 1 sur l'asile (OA1), les autorités fédérales attribuent 8,4% des demandeurs d'asile au Canton de Vaud mais, depuis le 21 septembre 2012, le taux d'attribution du Canton a été réduit de 0,4 % en raison de la

présence sur sol vaudois du Centre fédéral d'enregistrement et de procédure de Vallorbe. Le Canton est chargé d'assurer l'hébergement et l'assistance des requérants, alors que la procédure d'asile elle-même est de compétence exclusivement fédérale.

Si en 2011, environ 1'300 demandes d'asile ont été déposées mensuellement en Suisse, en 2012, ce chiffre s'est établi à environ 2'450 pour les premiers neuf mois de l'année. Cela représente quelque 4'000 migrants attribués au Canton de Vaud en moins de deux ans. Compte tenu que les sorties des migrants du système de l'asile ont été inférieures aux entrées dans le canton durant cette période, Vaud a ainsi connu une augmentation nette de plus de 800 personnes à héberger en moins de deux ans.

Pour faire face à cette situation, l'EVAM a dû ouvrir dans l'urgence neuf abris de protection civile entre 2011 et 2012 à Lausanne, Gland, Le Mont-sur-Lausanne, Orbe, Pully, Begnins, Coppet, Prévèrenges et Bussigny. Ces structures en sous-sol sont déjà occupées au maximum de leur capacité. Parallèlement à leur exploitation, l'EVAM utilise les derniers espaces disponibles pour accueillir plus de résidents dans ses foyers.

Malgré ce contexte difficile, les principes fondamentaux de la politique d'asile vaudoise demeurent inchangés en 2012 – à savoir rigueur pour les étrangers délinquants et ouverture grâce à la possibilité de régularisation à titre humanitaire pour les personnes faisant preuve d'une réelle volonté d'intégration.

En 2012, 908 personnes, déboutées de l'asile ou sans autorisation de séjour, ont quitté la Suisse de manière contrôlée à la demande des autorités. Parmi elles, 360 personnes ont bénéficié d'une aide au retour : le Canton de Vaud encourage en effet systématiquement les départs non contraints avec une aide financière pour les personnes sans antécédents pénaux.

Etrangers

L'année 2012 a été marquée par l'activation, le 1^{er} mai, de la clause de sauvegarde fixée dans l'Accord sur la libre circulation des personnes à l'égard des ressortissants des Etats de l'UE-8. Ainsi, depuis le 1^{er} mai 2012 un contingent de 545 autorisations de séjour (permis B UE/AELE) en faveur des ressortissants de l'UE-8 est libéré chaque trimestre et ce, jusqu'au 30 avril 2013.

2012 a également été marqué par le nombre important de renouvellements des délais de contrôle des permis d'établissement. En effet, lesdits permis étant renouvelés par cycles de 5 ans depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes en 2002, cette année a représenté la fin d'un cycle de délais de contrôle pour les permis de séjour émis en 2007.

L'augmentation de la population étrangère résidant dans notre canton s'est poursuivie. On observe cependant que le nombre d'entrées n'augmente pas de manière significative par rapport à l'année précédente. Pour les neuf premiers mois de l'année, on a enregistré 14'684 entrées contre 14'663 pour les 9 premiers mois de l'année 2011.

Identité

Le Centre de biométrie a vécu une année 2012 relativement calme. Cinq postes fixes ont été attribués à ce secteur, ce qui a entraîné une nette baisse du turnover et une grande stabilisation du personnel. Le Centre de biométrie a également fortement gagné en termes d'efficacité et d'efficience.

De nombreux clients ont été reçus dans les bureaux du Centre, le temps d'attente pour les personnes avec rendez-vous s'est élevé à 3 minutes. 46'000 documents d'identité suisses ont été produits, dont 1'000 passeports provisoires. 26'000 saisies de données biométriques ont été enregistrées pour les ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour, dont 1'000 pour des passeports pour étrangers ou titres de voyage.

Intégration

L'année 2012 a été marquée pour le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) par la préparation du programme cantonal d'intégration (PIC) qui entrera en vigueur en 2014 pour quatre années. Le PIC va régir les nouvelles modalités de fonctionnement Confédération-Canton en matière d'intégration. Le canton, et par conséquent le BCI, va se voir transférer toute la compétence en matière d'intégration et la responsabilité de l'exécution du programme présenté à l'Office fédéral des migrations (ODM) qui le cofinancera avec le canton. Pour se préparer à ce grand changement, le BCI a élargi ses domaines d'activités sous forme de pôles de compétences, a ouvert une cinquième antenne régionale à Vevey et a consolidé son équipe en l'enrichissant de nouvelles compétences.

Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets pour l'année 2013 sont l'amélioration de la délivrance des prestations de notre Service, ainsi que la réduction des délais de traitement des dossiers par la division Etrangers. Ces deux objectifs seront atteints par la gestion électronique des dossiers.

Le projet de gestion électronique des dossiers a occupé nos experts pendant l'année 2012, sa mise en œuvre concrète est prévue en automne 2013.

No	Intitulé	Statut	Commentaires
88	Amélioration de l'échange des informations disponibles au sein du service	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP, notamment de la gestion électronique des dossiers.
89	Harmonisation de l'organisation (classement) des dossiers "asile" et "étrangers"	En cours	Id.
90	Simplification de la procédure de prise d'activité lucrative des requérants d'asile et personnes au bénéfice d'une admission provisoire	Réalisé	-
91	Augmentation des informations disponibles par les communes sur le statut d'un dossier de permis de séjour en traitement par le SPOP	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP ainsi que par la nouvelle cellule "communes" mise sur pied.
92	Amélioration du flux d'informations entre le SPOP et ses partenaires (ODM, tribunaux ou SDE)	En cours	
93	Formation des partenaires communaux du SPOP.	En cours	Des cours sont organisés en 2013 au SPOP.
94	Suppression de l'envoi d'une copie des autorisations de séjour aux autorités fiscales	En cours	
95	Mise en place d'une organisation permettant de faire face aux pics d'activité rencontrés par la division "étrangers" du SPOP (arrivée en masse des étudiants)	En cours	
96	Accélération du processus de contrôle des documents de voyage des ressortissants étrangers	En cours	
97	Réduction des délais dans le traitement des dossiers de la division Etrangers	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP

Etat civil

Service de la population

Direction ETAT CIVIL

Rue Caroline 2

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 38 57

[etatcivil.cantonal\(at\)vd.ch](mailto:etatcivil.cantonal(at)vd.ch)

Naturalisation

Service de la population

Secteur NATURALISATIONS

Rue de Langallerie 9

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 45 91

[info.naturalisation\(at\)vd.ch](mailto:info.naturalisation(at)vd.ch)

Asile

Service de la population

Division ASILE

Av. de Beaulieu 19

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 46 20

[sejour.asile\(at\)vd.ch](mailto:sejour.asile(at)vd.ch)

Etrangers

Service de la population

Division ETRANGERS

Av. de Beaulieu 19

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 46 46

[info.etrangers\(at\)vd.ch](mailto:info.etrangers(at)vd.ch)

Identité

Service de la population

Centre de biométrie et des DOCUMENTS D'IDENTITE

Quartier du Flon - Voie du Chariot 3

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 800 01 1291

[info.passeport\(at\)vd.ch](mailto:info.passeport(at)vd.ch)

Administration

Service de la population

DIRECTION

Av. de Beaulieu 19

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 49

[info.population\(at\)vd.ch](mailto:info.population(at)vd.ch)

Intégration

Service de la population

BUREAU CANTONAL DE L'INTEGRATION (BCI)

Rue du Valentin 10

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 59

Tél. : +41 21 316 49 59

[info.integration\(at\)vd.ch](mailto:info.integration(at)vd.ch)

www.vd.ch/integration